



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 09-592

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) Demande de dérogation mineure à l'article 5.3 (tableau 5.1) du *Règlement de lotissement numéro 09-592* visant à :
 - Permettre un échange de parties de lots entre les propriétaires des lots 1 828 658 et 4 929 642 du cadastre du Québec, qui aura pour effet de diminuer la superficie du lot 4 929 642 à 3 801,9 m², alors que la superficie minimale pour un lot non desservi situé à l'extérieur du périmètre urbain est de 4 000 m².

Identification du site concerné :
Lot numéro 4 929 642 du cadastre du Québec
41, chemin Murphy

Informations complémentaires

- Les deux terrains impliqués sont déjà construits;
- La superficie du lot 1 828 658 est déjà dérogatoire, mais sa situation tend vers la conformité puisque sa superficie sera augmentée;
- Les modifications aux lots auront pour effet de rendre leurs formes plus cohérentes et plus régulières.

Tout intéressé peut être entendu par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à info@villestoneham.com avant le jour de la séance ordinaire du conseil le 17 novembre 2025, ou lors de la première période de questions au début de cette séance.

Pour toute autre information additionnelle et/ou technique, veuillez communiquer avec Marie-Pascale Fournier, conseillère en urbanisme, au (418) 848-2381, poste 287, ou à mpfournier@villestoneham.com.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 31^e jour du mois d'octobre 2025.

Pascal Brulotte, directeur général et greffier-trésorier